



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Equipements

Question écrite n° 43082

#### Texte de la question

M. Laurent Dominati appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur l'équipement des hôpitaux en postes sanitaires mobiles et en équipements spécialisés de protection contre les risques de contamination. Ces équipements sont destinés à faire face aux risques d'agression terroriste ou aux situations de crise. Il semblerait que toutes les régions de France n'en soient pas encore dotées, faute d'avoir pu dégager les financements nécessaires. En outre, certaines régions fortement urbanisées seraient notoirement sous-équipées. Il souhaite connaître le bilan global d'équipement des régions françaises de métropole et d'outre-mer en postes sanitaires mobiles et en matériels de protection contre les risques de contamination, ainsi que les dispositions prises par le ministère de la santé pour achever cet équipement dans les meilleurs délais. Il souhaite également connaître le montant des crédits du ministère de la santé alloués à cette action et si une évaluation a pu être faite de leur efficacité.

#### Texte de la réponse

L'équipement en postes sanitaires mobiles (PSM) est un programme de défense sanitaire civile destiné à remplacer les postes de secours mobiles arrivés à obsolescence et à répondre aux exigences de l'aide médicale urgente en situation exceptionnelle. Au-delà de son financement initial sur le programme civil de défense, des programmes complémentaires optimisant l'ensemble du système sont financés par le ministère chargé de la santé. La mise en place du dispositif comporte deux volets : d'une part, la mise en place dans chaque hôpital siège de SAMU d'un poste sanitaire mobile de premier niveau (PSM1) prévu pour la prise en charge de plusieurs dizaines de blessés graves sur les lieux d'un accident, d'autre part, l'implantation en des points clés du territoire de postes sanitaires mobiles de deuxième niveau (PSM2) conçus pour la prise en charge médico-reanimatoire d'environ cinq cents victimes, ou pour répondre à des difficultés d'approvisionnement pharmaceutique touchant le secteur hospitalier. Le premier volet est aujourd'hui réalisé en partie puisque 61 hôpitaux sièges de SAMU sur 105 au total ont été dotés. Le second volet est en voie d'achèvement avec la constitution, en cours, d'un vingt et unième PSM2. Par ailleurs, l'opération d'équipement des SAMU en moyens de protection contre les risques de contamination a été en grande partie effectuée ; 85 SAMU sur 105 sont actuellement dotés et notamment ceux situés dans les principaux bassins de risques. L'efficacité du système des PSM a été démontrée à plusieurs reprises, et notamment lors de l'accident ferroviaire de la gare de Lyon à Paris en 1988, la catastrophe du stade de Furiani en 1992, les attentats commis à Paris en 1995 et 1996. Un effort reste toutefois à accomplir pour achever l'implantation des PSM1, compléter le réseau tactique autonome de télécommunications affecté aux PSM2 et poursuivre les actions de protection dans le domaine NBC. C'est pourquoi, le ministre chargé de la santé souhaite que ces opérations, qui s'inscrivent dans un schéma interministériel d'actions concertées visant à renforcer le potentiel de la défense civile de défense.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Dominati Laurent](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43082

**Rubrique :** Hopitaux et cliniques

**Ministère interrogé :** santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire :** santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 septembre 1996, page 5024

**Réponse publiée le :** 21 avril 1997, page 2128